

INT 04-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon et consorts
" Interpellation relative à l'élaboration du calendrier de ramassage des déchets "

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 10 février 2025.

La Municipalité, tout comme les interpellateurs, a le souci de gérer au mieux les ressources communales. C'est la raison pour laquelle, et ce depuis de nombreuses années, le calendrier des déchets est conçu en collaboration avec les autres communes de l'Ouest lausannois. Cette mutualisation permet de répartir les coûts de graphisme et d'impression avec une économie d'échelle.

La nouveauté du calendrier 2025 a été de revoir profondément sa structure et son design afin de le rendre plus attrayant et moderne. En effet, ce tout-ménage est un vecteur important de transmission d'information et de sensibilisation concernant la politique des déchets basée sur une approche zéro déchets et le principe des 5 R: renoncer, réduire, réutiliser, réparer, recycler. Il était donc important, après de nombreuses éditions du calendrier « Recyclo », de passer à un nouveau format.

Question 1

« Opportunité : Était-il nécessaire de recourir à une nouvelle conception pour le calendrier de ramassage des déchets ? »

Chaque année, le calendrier des déchets nécessite du travail de conception. Pour l'ensemble des communes de l'Ouest, après 15 ans d'une conception presque inchangée, il semblait nécessaire de renouveler la ligne graphique. La thématique annuelle de communication a été dissociée du calendrier, les informations ont été restructurées pour rendre le document plaisant et compréhensible. La thématique de sensibilisation se retrouvera dans une campagne annuelle. Elle devrait encourager la réduction de la production de déchets par habitant et le suivi la méthode des 5R.

Question 2

« Amélioration : Qu'est-ce que cela apporte comme amélioration que celui-ci soit élaboré en collaboration avec les Communes de l'Ouest lausannois ? »

Cette collaboration apporte une mutualisation des coûts, le partage des idées favorisant l'intelligence collective. Elle offre une occasion de partager des problématiques communes autour des déchets au sein de l'Ouest lausannois et d'améliorer les pratiques communales.

Question 3

« Ressources nécessaires : La collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois qui sont quand même 8 a sans aucun doute nécessité des réunions ou des visio-conférences ou des téléphones ou autres contacts. Quel est le coût de l'opération en temps et en frais divers ? »

Le gros du travail est fait par le bureau de graphisme. La coordination avec les autres communes s'est effectuée lors de deux ou trois séances supplémentaires à la pratique courante pour la bonne publication d'un calendrier déchets en fin d'année.

Question 4

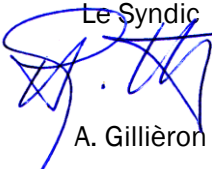
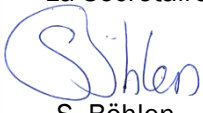
« Disponibilités : Alors qu'on nous dit sans cesse que l'administration communale manque de ressources et de moyen, peut-on déduire que rien n'était plus important et urgent que la modification de cette publication ?

La mise à jour du calendrier fait partie des tâches ordinaires récurrentes du service et n'a pas nécessité un engagement de ressources supplémentaires et un investissement en temps conséquent. Le temps consacré

à ce projet s'est réparti entre 2023 (appel d'offres) et 2024 (exécution). Pour rappel, ce calendrier est attendu et est consulté par une bonne partie des ménages prillérans. Nous avons d'ailleurs très régulièrement des retours sur les informations qui y figurent.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 12 mai 2025